

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [regine-predestin-csspi-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/046ee02ec7d666d7db7a681d)

<https://www.cadre21.org/membres/046ee02ec7d666d7db7a681d>

Date d'obtention : 2026-01-06 16:39:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui permet d'agir rapidement et efficacement en situation de sextage. Elle est un guide qui permet d'intervenir adéquatement auprès du jeune. Sans la trousse, il est difficile d'accompagner un jeune en posant les questions appropriées. Cette méthode est encadrante et rassurante tant pour le jeune que pour l'intervenant. La trousse est un bon outil qui permet de poser les bonnes questions sans jouer le rôle de l'enquêteur et de poser les bons gestes. C'est aussi une méthode pouvant être alternative à la judiciarisation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre de poser les bonnes questions en situation de sextage. Elle va me permettre de dresser un portrait de la situation sans avoir à jouer un rôle d'enquêteur. Cette formation me permettra de jouer mon rôle et de m'en tenir à celui-ci.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention de ne pas être dans le jugement ou dans la recherche de compréhension du pourquoi du geste. Je vais m'en tenir à mon rôle en posant les questions de la trousse. Je comprends que passer à travers la trousse ne signifie pas systématiquement que le jeune ait posé un acte malveillant, il se peut bien que ça soit un geste impulsif. Ce n'est pas mon rôle d'enquêter ni de juger. Je suis là pour accompagner le jeune en toute bienveillance.